


Voorb

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réservé
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir



26073088

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 MAI 2026

AU GREFFE WALLON

Greffe

 N° d'entreprise : **0403209303**

Dénomination

 (en entier) : **ATENOR**

(en abrégé) :

 Forme juridique : **Société anonyme**

 Adresse complète du siège : **Avenue Reine Astrid 92 à 1310 La Hulpe**
Objet de l'acte : Extrait De l'Assemblée Générale du 24 avril 2026.

Monsieur John Penning a informé le Conseil d'Administration qu'il ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée. L'Assemblée prend acte de cette information et remercie Monsieur John Penning pour l'exercice de son mandat.

Sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée, à la majorité des voix valablement exprimées, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la SRL Trionna, représentée par Madame Laure le Hardy de Beaulieu, en qualité d'Administrateur non-exécutif indépendant, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028. Ce mandat pourra être rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société ;

Sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée, à la majorité des voix valablement exprimées, décide de nommer Monsieur Lionel de Hemptinne en qualité d'Administrateur non-exécutif, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028. Ce mandat pourra être rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société ;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée, à la majorité des voix valablement exprimées, décide de fixer l'élection de domicile des Administrateurs et du Commissaire au siège social de la Société pour toutes les questions relatives à l'exercice de leur mandat, conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et des associations, sans préjudice du droit de chacun d'eux de procéder à une élection de domicile distincte conformément aux dispositions légales applicables.

Caroline Vanderstraeten
pour Twigami SRL
Chief Financial Officer

Stéphan Sonnevile SA
Administrateur Délégué

Déposé en même temps:

- une copie du PV de l'Assemblée générale du 24/04/2026

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).